



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

classes de découverte

Question au Gouvernement n° 874

Texte de la question

CLASSES DE DÉCOUVERTE

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Pavy, pour le groupe UMP.

Mme Béatrice Pavy. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement scolaire, la Ligue de l'enseignement vient de célébrer le cinquantième anniversaire de l'organisation de la première classe de découverte. Cet anniversaire intervient au moment où une étude menée par le ministère sur l'organisation des classes de découverte démontre à la fois une diminution du nombre de séjours et une réduction de leur durée par rapport à la dernière étude, qui portait sur les départs de l'année scolaire 1994-1995.

A peine 10 % des élèves du primaire bénéficient de classes de découverte. Or celles-ci constituent des travaux pratiques de terrain utiles à la pédagogie et une formation citoyenne, en permettant aux enfants de découvrir d'autres territoires et d'autres modes de vie, découvertes qui facilitent, notamment, la compréhension entre le monde rural et le monde urbain. Ces classes ont, en outre, une utilité sociale irremplaçable, en permettant aux enfants issus de milieux défavorisés de sortir du cadre familial et de se construire des souvenirs inoubliables. Face à cette diminution, qui a pour origine l'accroissement de la réglementation, la mise en cause de la responsabilité des enseignants et accompagnateurs en cas de problèmes et le départ en retraite d'enseignants impliqués dans l'organisation de ces classes, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.

M. Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire. Il est vrai que les classes de découverte ne sont pas une fin en elles-mêmes, mais un moyen de participer à des apprentissages. Et peut-être l'obsession des apprentissages fondamentaux a-t-elle fait oublier un peu leur importance. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Il est vrai aussi que, depuis 1993-1994, nous ne disposons pas d'une évaluation de ces classes. Nous avons donc souhaité en faire une, cette année. Qu'avons-nous constaté ? Tout d'abord, comme vous le dites, madame Pavy, que leur nombre est en diminution et, surtout, que les séjours sont plus courts, puisque la moitié d'entre eux durent moins de cinq jours ; ensuite que ces classes ont évolué vers la spécialisation, puisqu'elles ont plutôt pour thème la découverte de l'environnement, en particulier de l'environnement proche, ou de la mer, ou des découvertes culturelles ; enfin, que celles qui présentent davantage de risques, par exemple les classes de découverte montagne, ont sensiblement reculé.

En effet, ainsi que vous l'avez dit, nous avons publié, le 21 septembre 1999, à la suite de divers incidents, une circulaire comportant certain nombre de mesures relativement draconiennes en matière de sécurité. Du coup, les professeurs se sentent peut-être moins rassurés et ils ont besoin que nous les encourageons à reprendre des

initiatives.

C'est ce que nous allons faire, pour répondre à votre question,...

M. Jean-Claude Lefort. Enfin !

M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. ... et ce de plusieurs manières.

D'abord, nous allons encourager nos inspecteurs d'académie à susciter une collecte de projets de qualité et faire en sorte que des formations initiales soient proposées dans ce secteur.

M. Daniel Paul. Et les moyens financiers ?

M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. Nous allons également encourager la diversification des classes d'environnement et, surtout, nous allons solliciter le concours d'associations complémentaires de l'éducation nationale pour dresser avec elles une sorte de bilan et établir un projet commun. Je réunirai d'ailleurs bientôt à cet égard l'encadrement du système éducatif, pour débattre de cette question spécifique.

Il faut également que l'on s'efforce d'utiliser l'année scolaire de manière complète. Les trois quarts des classes de découverte ont lieu entre février et la fin de l'année, comme si l'automne et l'hiver n'étaient pas propices.

Bref, il faut relancer les classes de découverte...

M. André Chassaigne. Et les moyens ?

M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. ... et revivifier leur réseau. C'est ce que nous allons faire dans les semaines qui viennent, et puisque vous vous intéressez à cette question, madame Pavy, nous essaierons de vous associer à ce projet général. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Pavy](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 874

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 2003